

Cour d'Assises du Nord

Audience du 4 mars
Président de M. THUILLIER, conseiller

M. VITTOLETTI
Vendangeur Julien, 31 ans, habitant de Valenciennes, accusé de l'assassinat de son épouse le 12 novembre 1927.

Le vieil accusé est incapable, les époux se séparant en 1925 et la femme se plaçant comme domestique à Anvers.

Après un examen médical, le jury a constaté que le défendeur était atteint de la démence sénile.

Le jury a déclaré que l'accusé n'avait pas connaissance de ses actes au moment de l'assassinat.

Le jury a donc déclaré l'accusé irresponsable et a prononcé l'interdiction de séjour.

Le jury a également déclaré que l'accusé n'avait pas commis de crime.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a également prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

Le jury a donc prononcé l'interdiction de séjour à perpétuité.

PORT DE DUNKERQUE

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

ARRIVAGES
Port-Townsend 24, St. Am. Jacobson

ARRIVAGES
Montevideo 24, St. Amiral-Troude

MARCHÉS

La Villette, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

LA VILLETTE, le 9 mars 1908

CHRONIQUE AGRICOLE

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

le l'emploi du sulfate d'ammoniaque

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE LILLE

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

DOCUMENTS

du Tribunal de Commerce de Lille

SOCIÉTÉS

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

Par acte reçu par M. Mabilly de Panheville

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

de Valenciennes

Audience du 4 mars 1908

Valenciennes. — Jules Collin, 41 ans, rue de Lille, 85, se présentant comme le possesseur de machines à coudre de la Compagnie Singer; il avait fait réparer ces machines et ne faisait payer alors que la Compagnie ne pouvait plus pour les réparations.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.

Il est condamné à deux mois de prison, mais M. Bailly, défenseur du prévenu, conclut à la remise en liberté du prévenu, car il n'est pas coupable.